



## Orientation des élèves allophones de 11<sup>e</sup> régulière et statut EA<sup>1</sup>

*Lors de leur intégration en classe régulière, une période de transition de 24 mois est accordée aux élèves sortant de classe d'accueil. Durant cette période, elles et ils peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique spécifique. Cela est valable à l'EP, au CO comme à l'ES II, même si les modalités varient selon le degré d'enseignement.*

**Les élèves allophones intégrés depuis moins de 24 mois en classe régulière dont la maîtrise du français permet d'intégrer directement les filières régulières de l'ES II sont orientés et inscrits normalement, mais leur statut EA, « élève allophone » doit être signalé à l'ES II, selon les consignes du service du suivi de l'élève (SSE).**

Les élèves au statut EA peuvent en effet bénéficier d'aménagements particuliers : d'une promotion par dérogation si le français est la cause de la non-promotion, et de l'utilisation d'un dictionnaire bilingue durant les cours et les évaluations (tant que cela n'altère pas la possibilité de vérifier l'atteinte des objectifs testés). Lors d'épreuves dans les autres disciplines que le Français, les erreurs de langue ne sont pas sanctionnées et le barème est donc adapté en conséquence. La note de Français ne compte pas dans le calcul de leur promotion pendant ces deux années. Cette tolérance est liée au suivi régulier d'un cours d'appui de français qui a lieu en dehors des heures de cours et qui leur est spécifiquement destiné.

Tous les établissements ECG prennent en charge les élèves au statut EA. Il faut en revanche relever que pour le Collège et le CFP Commerce, le statut EA peut avoir pour conséquence l'affiliation à un établissement différent de celui lié au domicile.<sup>2</sup>

**Les élèves allophones intégrés en classe régulière au CO dont la maîtrise du français ne permet pas d'intégrer directement une filière régulière de l'ES II peuvent être orientés vers :**

- **Les filières de l'Accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II) :**
- **CIS** (classe d'insertion scolaire) : destinée aux élèves ayant le profil pour poursuivre leurs études dans une filière scolaire (Collège de Genève ou École de culture générale) et **n'ayant pas effectué plus de deux ans de scolarité au CO** au 31 mai. Il est recommandé d'avoir déjà un bon niveau de Français, de Mathématiques et d'Anglais, et de savoir acquérir des nouvelles notions rapidement.<sup>3</sup>
- **COP** (classe d'orientation professionnelle) : destinée aux élèves souhaitant se diriger vers une formation professionnelle, mais devant encore développer leur niveau scolaire et leur autonomie. Cette filière leur permettra de renforcer leurs connaissances scolaires avant de pouvoir aller en

<sup>1</sup> « EA » pour « élève allophone » (anciennement « NF » pour « non francophone »)

<sup>2</sup> Les collèges Rousseau, Émilie-Gourd et Sismondi prennent en charge les élèves de statut NF. Les élèves inscrits en CiE et en classe préparatoire CFP Commerce sont regroupés au CEC André-Chavanne, alors que pour les autres formations Commerce, les élèves sont répartis selon leur domicile, mais doivent parfois se déplacer dans un autre établissement pour suivre le cours d'appui.

<sup>3</sup> Lien vers le site de l'ACCES II pour plus de détails : [Acces/cis](#)

CIP. Dans certains cas, les élèves de COP peuvent accéder directement à une formation de type professionnelle ou préprofessionnelle.<sup>4</sup>

- **CIP** (classe d'insertion professionnelle) : destinée aux élèves prêts à répondre aux exigences de la vie professionnelle (stages en entreprise) et s'exprimant déjà bien en français. Cette filière leur permettra de renforcer leurs connaissances scolaires et de définir un projet professionnel. La classe de CIP prépare à entrer en transition professionnelle (CTP dual) ou directement en formation professionnelle, c'est-à-dire en apprentissage (AFP ou CFC).<sup>5</sup>

- **Un redoublement en 11<sup>e</sup> régulière :**

Ce choix peut être pertinent si les difficultés en français ne sont pas trop importantes ou si les élèves et leur famille refusent l'orientation vers les filières de l'accueil de l'ES II ou si les élèves ne sont plus éligibles à la CIS alors qu'une filière scolaire (ECG ou collège) semble la meilleure orientation.

**Les élèves dispensés d'Allemand** peuvent s'inscrire dans la filière gymnasiale, dans les différentes filières de maturité professionnelle, dans la filière CFC Commerce, ainsi qu'à l'ECG. Ils et elles devront cependant choisir l'Italien à la place de l'Allemand. Relevons par ailleurs que certaines filières de Commerce ne requièrent que la connaissance de l'Anglais. Pour les formations professionnelles dispensées par les CFP, on s'informera auprès des psychologues conseillères ou conseillers en orientation professionnelle quant à l'exigence de l'Allemand, qui n'est qu'exceptionnellement requis.

**Tableau de synthèse pour l'orientation des élèves allophones de 11<sup>e</sup> et statut EA :**

Profil élèves	Compétences	Orientation	Filière	Projet d'orientation
Scolarisés depuis moins de deux ans au CO (classe d'accueil ou régulière)	Maîtrise encore insuffisante du français	ACCES II	CIS	Collège de Genève, CFP Commerce ou École de culture générale
En principe scolarisés depuis moins de trois ans au CO			CIP	Transition préprofessionnelle ou formation professionnelle
			COP	
Généralement scolarisés depuis plus de deux ans au CO	Maîtrise encore insuffisante du français	CO	Redoublement en 11 <sup>e</sup> avec statut EA	En fonction des résultats
Intégrés en classe régulière depuis moins de deux ans	Maîtrise suffisante du français	ES II	Filière régulière avec statut EA	Même filière sans statut EA

<sup>4</sup> Lien vers le site de l'ACCES II pour plus de détails : [Acces/cop](#)

<sup>5</sup> Lien vers le site de l'ACCES II pour plus de détails : [Acces/cip](#)